

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/2024-2024 à 21h

L'an deux mille vingt et quatre, le 6 mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DECREMPS Frédéric, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 26/04/2024

Présents : Mesdames, Philippe BALMES, Josette DAJEAN, Frédéric DECREMPS, Edgard DUJARDIN, Isabelle GRASS, Erica MICHON, Gérard MIQUEL, Myriam QUANTIN, Bernard VALETTE, Jean-Jacques VAN SEVEREN, VINEL Huguette

Absents excusés :

Erica MICHON a été élu(e) secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Attribution Marché e travaux Maison Bonhomme
- Maison Bonhomme : Modification plan de financement
 - Région
 - Fond vert
- Participation de la commune au projet de la MAM de St Martin Labouval
- Contrat CDD saisonnier : agent technique
- Groupement d'achat énergies - Convention Territoire d'énergie Lot

Ouverture séance à 20h30

Approbation du compte rendu du dernier conseil

Réhabilitation de la maison Bonhomme en logements pour travailleurs saisonniers: Analyse des offres et choix des entreprises

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offre réunie le 26/04/2024 pour procéder à l'analyse des offres reçues dans le cadre du marché à procédure adaptée pour la construction d'un bâtiment technique communal.

L'estimation de la MOE :

Lot 1 :	VRD & espaces verts	69 651.90 € ht
Lot 2 :	Gros œuvre - démolition	121 303.00 € ht
Lot 3 :	Charpente-couverture-zinguerie & bardage	86 217.80 € ht
Lot 4 :	Ravalement de façades	57 300.00 € ht
Lot 5 :	Menuiseries extérieures bois	70 290.00 € ht
Lot 6 :	Menuiseries intérieures bois	42 187.00 € ht
Lot 7 :	Plâtrerie plafonds	65 459.00 € ht
Lot 8 :	Revêtement de sols	55 684.00 € ht
Lot 9 :	Serrurerie :	16 575.00 € ht

Lot 10 : Plomberie sanitaire ventilation	82 153.29 € ht
Lot 11 : Chauffage bois granules - VMC	88 703.84 € ht
Lot 12 : Electricité	70 555.00 € ht
Lot 13 : Peinture	20 995.00 € ht
Lot 14 : désamiantage	<u>18 180.00 € ht</u>

TOTAL : 865 264.83 € ht

Date de publication : 27/02/2024

Date de réception des candidatures : 26/03/2024 à 12h

Ouverture des plis : 27/03/2024 à 14h

L'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre. Les critères de jugement des offres pour chaque lot ont été les suivants :

Note financière 40%

Note technique 60%

Des entreprises ont été éliminées pour absence de pièces obligatoires ou pour prix détecté anormalement haut.

Des offres anormalement basses ont été détectées lors de l'analyse des offres. Des confirmations de prix ont été demandées à certaines entreprises.

Après négociations sur certains lots (lots 8 et 13) les offres reçues sont les suivantes :

Lot 1 : VRD & espaces verts

SARL TARDIEU BTP	47 784.00 € ht - OAB – offre maintenue
MARCOULY	119 270.46 € ht offre détectée anormalement haute

Lot 2 : Gros œuvre - démolition

SARL TARDIEU BTP	131 611.00 € ht
SAS RMBH	202 724.00 € ht offre détectée anormalement haute

Lot 3 : Charpente-couverture-zinguerie & bardage

ETS ISSALY	81 512.70 € ht
------------	----------------

Lot 4 : Ravalement de façades

46 APPLICATION	50 800.00 € ht
SAS RMBH	59 018.00 € ht

Lot 5 : Menuiseries extérieures bois

SAS DELNAUD	70 496.65 € ht absence pièce obligatoire
SAS MENUISERIE BDF	72 857.28 € ht
ETS ISSALY	79 571.80 € ht
COURREGÉ	83 062.91 € ht
STOP MENUISERIE	91 852.50 € ht

Lot 6 : Menuiseries intérieures bois

SAS MENUISERIE BDF	38 452.00 € ht - OAB – offre maintenue
SAS DELNAUD	39 145.98 € ht - absence pièce obligatoire
ETS ISSALY	41 860.60 € ht
STOP MENUISERIE	51 156.50 € ht
Lot 7 : Plâtrerie plafonds	
ALLIANCE 360	68 561.80 € ht
LAUVAL'INNOV	77 795.00 € ht
Lot 8 : Revêtement de sols	
JOFRE ENTREPRISE	52 934.37 € ht (offre négociée)
MERTZ CARRELAGE	52 569.00 € ht (offre négociée)
Lot 9 : Serrurerie :	
C2M	18 054.24 € ht
LACOSTE & FILS SERRURERIE	26 476.55 € ht offre détectée anormalement haute
Lot 10 : plomberie sanitaire :	
FAURIE & DELPECH	82 283.00 € ht
Lot 11 : Chauffage bois granules - VMC	
FAURIE & DELPECH	87 775.00 € ht
LJS	95 511.72 € ht
Lot 12 : Electricité	
ALLEZ & Cie	115 926.75 € ht
FAUCHE	52 958.16 € ht - OAB – offre maintenue
Lot 13 : Peinture	
ENTREPRISE TEVENART	15 188.50 € ht - OAB offre non maintenue
SARL OLIVEIRA	33 794.50 € ht (offre négociée)
ALLIANCE 360	32 937.20 € ht (offre négociée°)
Lot 14 : désamiantage	
KDS	9000.00 € ht - OAB – offre maintenue
NSDP	9 974.00 € ht - OAB – offre maintenue
DBA	14 625.00 € ht
SARL PUECHOULTRES	18 065.00 € ht
SARL FERRIE	19 649.60 € ht offre détectée anormalement haute
TMPS DESAMIANTAGE	25 209.57 € ht offre détectée anormalement haute

Au vu du rapport d'analyse, les propositions de la maîtrise d'œuvre sont :

Lot 1 : VRD & espaces verts	SARL TARDIEU	47 784.00 € ht
Lot 2 : Gros œuvre - démolition	SARL TARDIEU	131 611.00 € ht
Lot 3 : Charpente-couverture-zinguerie & bardage	SARL ISSALY	81 512.70 € ht

Lot 4 :	Ravalement de façades	46 APPLICATION	50 800.00 € ht
Lot 5 :	Menuiseries extérieures bois	SAS MENUISERIE BDF	72 857.28 € ht
Lot 6 :	Menuiseries intérieures bois	SAS MENUISERIE BDF	38 452.00 € ht
Lot 7 :	Plâtrerie plafonds	ALLIANCE 360	68 561.80 € ht
Lot 8 :	Revêtement de sols	MERTZ	52 569.00 € ht
Lot 9 :	Serrurerie :	C2M	18 054.24 € ht
Lot 10 :	Plomberie sanitaire ventilation	FAURIE&DELPECH	82 283.00 € ht
Lot 11 :	Chauffage bois granules - VMC	FAURIE&DELPECH	87 775.00 € ht
Lot 12 :	Electricité	FAUCHE	54 958.16 € ht
Lot 13 :	Peinture	ALLIANCE 360	32 937.20 € ht
Lot 14 :	désamiantage	KDS	9 000.00 € ht

TOTAL : **829 155.38 € ht (994 986.45 € ttc)**

Au vu de ces différents éléments, et après délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.

- valide l'attribution des lots comme suit :

Lot 1 :	VRD & espaces verts	SARL TARDIEU	47 784.00 € ht
Lot 2 :	Gros œuvre - démolition	SARL TARDIEU	131 611.00 € ht
Lot 3 :	Charpente-couverture-zinguerie & bardage	SARL ISSALY	81 512.70 € ht
Lot 4 :	Ravalement de façades	46 APPLICATION	50 800.00 € ht
Lot 5 :	Menuiseries extérieures bois	SAS MENUISERIE BDF	72 857.28 € ht
Lot 6 :	Menuiseries intérieures bois	SAS MENUISERIE BDF	38 452.00 € ht
Lot 7 :	Plâtrerie plafonds	ALLIANCE 360	68 561.80 € ht
Lot 8 :	Revêtement de sols	MERTZ	52 569.00 € ht
Lot 9 :	Serrurerie :	C2M	18 054.24 € ht
Lot 10 :	Plomberie sanitaire ventilation	FAURIE&DELPECH	82 283.00 € ht
Lot 11 :	Chauffage bois granules - VMC	FAURIE&DELPECH	87 775.00 € ht
Lot 12 :	Electricité	FAUCHE	54 958.16 € ht
Lot 13 :	Peinture	ALLIANCE 360	32 937.20 € ht
Lot 14 :	désamiantage	KDS	9 000.00 € ht

TOTAL : **829 155.38 € ht (994 986.45 € ttc)**

- mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de cette décision.

- charge Monsieur le Maire de notifier la décision aux entreprises,

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces afférentes.,

Maison Bonhomme : Modification du plan de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'attribution des lots du marché de travaux dans le cadre du projet de réhabilitation de la Maison Bonhomme en résidence pour travailleurs saisonniers, il est nécessaire de modifier le plan de financement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler les délibérations n°93-2022 du 1^{er}/12/2022, n°12-2023 du 27/02/2023, n°33-2023 du 3 avril 2023 et n° 57 du 16/11/2023 du précédemment prises à ce sujet.

Le coût du projet est estimé à **1 198 567.70 € ht** (Acquisition + frais MOE + divers + travaux + équipement)

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES HT

HONORAIRES TECHNIQUES		
Relevé géomètre		2 590,00
Contrôleur technique		5 190,00
Coordination SPS		4 978,00
Diagnostic amiante plomb		1 200,00
Etude géotechnique		4 290,00
Diagnostic énergétique		2 230,00
MOE		87 050,19
TOTAL		107 528,19

ACQUISITION		
Acquisition		208 700,00
Frais notaire		3 184,13
TOTAL		211 884,13

TRAVAUX		
Travaux		829 155,38
Equipement		50 000,00
TOTAL		879 155,38

TOTAL OPERATION EN DEPENSES en HT		1 198 567.70
--	--	---------------------

RECETTES

Etat - DSIL	43,05%	Acquisition + Travaux + équipement + honoraires	516 000,00
Région Occitanie	20.58 %	25% des Travaux + équipement + honoraires	246 670.90
CD 46	16,37%	Acquisition + Travaux + équipement + honoraires	196 205.50
Autofinancement	20%		239 691.30

TOTAL OPERATION EN RECETTES en HT	1 198 567.70
--	---------------------

Après délibéré, le Conseil Municipal, propose par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Annule la délibération n°93-2022 du 1^{er}/12/2022, la délibération n°12-2023 du 27/02/2023, n°33-2023 du 3/04/2023 et n° 57 du 16/11/2023 prises à ce sujet,
- Valide l'opération Maison Bonhomme telle qu'indiquée ci-dessus,
- Valide le plan de financement proposé,
- Mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de cette décision.

Maison Bonhomme : plan de financement Fond Vert

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'attribution des lots du marché de travaux dans le cadre du projet de réhabilitation de la Maison Bonhomme en résidence pour travailleurs saisonniers, il est nécessaire de modifier le plan de financement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler les délibérations n°93-2022 du 1^{er}/12/2022, n°12-2023 du 27/02/2023, n°33-2023 du 3 avril 2023 et n° 57 du 16/11/2023 du précédemment prises à ce sujet.

Le coût du projet est estimé à **1 198 567.70 € ht** (Acquisition + frais MOE + divers + travaux + équipement)

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES HT

HONORAIRES TECHNIQUES		
Relevé géomètre		2 590,00
Contrôleur technique		5 190,00
Coordination SPS		4 978,00
Diagnostic amiante plomb		1 200,00
Etude géotechnique		4 290,00
Diagnostic énergétique		2 230,00
MOE		87 050,00
TOTAL		107 528,00

ACQUISITION		
Acquisition		208 700,00
Frais notaire		3 184,00
TOTAL		211 884,00

TRAVAUX		
travaux de désamiantage		9 000,00
Travaux		772 371,38
travaux VRD		47 784,00
TOTAL		829 155,38

AUTRES DEPENSES		
Participation pour équipements publics (TA...)		6 417,00
frais financiers		48 094,00
Aléas		12 000,00
TOTAL		66 511,00

TOTAL OPERATION EN DEPENSES		1 215 078,38
------------------------------------	--	---------------------

RECETTES

Loyers	loyers annuel * 14,6)	169 068,00
Etat - DSIL	Acquisition + Travaux + équipement + honoraires	516 000,00
Région Occitanie	25% des Travaux + équipement + honoraires	200 357,00
Autofinancement		200 357,00

TOTAL OPERATION EN RECETTES		1 085 782,00
------------------------------------	--	---------------------

MONTANT DES DEPENSES	1 215 078,38
MONTANT DES RECETTES	1 085 782,00
DEFICIT	129 296,38

MONTANT DE LA SUBVENTION demandée au titre de l'AAP recyclage Foncier	100% du déficit	129 296,38
--	------------------------	-------------------

Après délibéré, le Conseil Municipal, propose par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Annule la délibération n°93-2022 du 1^{er}/12/2022, la délibération n°12-2023 du 27/02/2023, n°33-2023 du 3/04/2023 et n° 57 du 16/11/2023 prises à ce sujet,
- Valide l'opération Maison Bonhomme telle qu'indiquée ci-dessus,
- Valide le plan de financement proposé,
- Mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de cette décision

Recrutement agents CDD saisonnier 2024

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation touristique et de l'affluence sur les parkings de la commune, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent contractuel en CDD saisonnier qui aura pour missions l'organisation du stationnement sur les parkings et l'entretien du matériel des parkings.

Monsieur le Maire propose :

- la création d'un poste saisonnier en CDD

-

dans les conditions suivantes :

- Grade : catégorie C - adjoint technique - non titulaire
- Fonction : Agent de surveillance de la voie publique :
 - Surveillance des parkings et de la voie publique sur tout le site de St Cirq Lapopie,
 - Surveillance du stationnement sur l'aire de camping-car
 - Orientation des automobilistes vers les parkings,
 - Aide à la circulation dans le site,
 - Renseignements aux usagers,
 - Verbalisation des stationnements dangereux et/ou non respecté (agent assermenté)
 - Entretien du matériel (horodateurs, caisses, barrières, véhicules)

- Durée du contrat : du 16/05/2024 au 30/09/2024
- Durée de travail : 35 h/semaine
- Rémunération : indice brut (IB) 367- indice majoré (IM) 366 soit 1 801.73 € brut/mois pour 35hh/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- valide la création d'1 poste d'agent contractuel saisonnier aux conditions définies ci-dessus,
- autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement,
- à signer tous les documents concernant ce recrutement.

Participation relais MAM de St Martin Labouval

Monsieur le maire informa le conseil municipal du projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur la commune de Saint Martin Labouval. Cette MAM a pour ambition de venir combler le déficit en matière d'accueil des très jeunes enfants sur le bassin de vies des vallées Lot et Célé.

Un appel à projet a été lancé en début d'année 2024. Une équipe a été retenue en mars 2024.

Afin de pouvoir finaliser le budget, la commune de Saint Martin Labouval demande la participation des communes voisines dont les enfants pourront bénéficier de ce service pour le financement de l'équipement en mobilier de la MAM qui doit être agréé par les services de la PMI.

L'estimation de ce mobilier est évaluée à 5000.00 € ht.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Saint Cirq Lapopie puisse participer à ce projet à hauteur de 1000.00 € sur présentation des justificatifs d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- valide la participation de la commune au projet d'équipement en mobilier de la MAM à hauteur de 1000.00 €. sur présentation des justificatifs d'achat.

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDet) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Le conseil Municipal,

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;

- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de Saint Cirq Lapopie au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Saint Cirq Lapopie sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Décide de l'adhésion de la commune de Saint Cirq Lapopie au groupement de commandes précité.

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune de Saint Cirq Lapopie.

- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion

au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.

- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Cirq Lapopie et ce sans distinction de procédures.

- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Saint Cirq Lapopie.

QUESTIONS DIVERSES